



AMBASSADE DE SUISSE  
EN ITALIE

Réf.: 521.70 - PO/eb

E.V.D. HANDELSABTEILUNG			
No. 11. 892.1. AWA			
GATT			
EE		00197 ROME,	
		Largo Elvetia - Via Barnaba Oriani, 6r	
		Tél. 803-641	
2 5. MAI 1973 28.5.73			
Kopie an			

le 24 mai 1973

Division du commerce  
Département fédéral de l'économie  
publique

B e r n e

- I. Voyage d'industriels suisses en Italie.  
II. Comité italo-suisse pour les investissements suisses en Italie.

Monsieur l'Ambassadeur,

I. Conformément aux indications de M. le ministre Moser, l'ambassade a informé le IASM de l'impossibilité d'organiser un voyage d'industriels suisses en Italie en juin. M. Turco a très bien compris les raisons de ce renvoi qui est considéré comme un simple contre-temps.

II. Un retard dans la nomination des membres suisses du comité italo-suisse sur les investissements pourrait avoir des inconvénients plus sérieux:

Considérons, en effet, le problème dans l'optique italienne://La commission italo-suisse sur les investissements a été créée en vertu du procès-verbal du 22 juin 1972 de la commission mixte italo-suisse relative à l'émigration.

Les résultats de la première session de la commission sur les investissements les 13 et 14 décembre 1972 ont été beaucoup plus positifs qu'on ne l'espérait de prime abord, ceci en particulier parce que la délégation suisse présidée par M. le ministre Moser a pu dresser un tableau impressionnant des réalisations de l'industrie suisse en Italie et qu'elle a fait des propositions constructives témoignant d'un intérêt et d'une connaissance réels des problèmes de mon pays de résidence. C'est indubitablement à l'impression favorable qu'ont laissée ces pourparlers que nous devons la levée du veto catégorique opposé antérieurement par le ministère des affaires étrangères et le ministère des finances à la reprise de nos négociations sur la double imposition. Vous vous souviendrez que le ministre Medici a même écrit personnellement à ce sujet au ministre des finances lequel a dû faire pression sur ses propres services pour les amener à assouplir leur attitude.

./.

Dodis



- 2 -

Pour en revenir aux investissements suisses en Italie, c'est la délégation suisse qui a suggéré à celle de l'Italie de créer un modeste organe de coordination et de renseignements à Zurich. L'idée de le coiffer d'un comité de patronage à haut niveau est née dans la suite de la discussion et n'a pas rencontré d'opposition. Tout au cours des débats, la délégation suisse a, du reste, toujours souligné qu'il s'agirait du côté suisse d'une initiative privée.

Le procès-verbal officiel (p. 6) signé par les deux chefs de délégation dit que:

"Verrà creato un "comitato di promozione per gli investimenti svizzeri in Italia", che potrebbe appoggiarsi alla Camera di Commercio Italiana per la Svizzera di Zurigo, e che sarebbe formato, per ciascun Paese, da cinque o sei esponenti degli ambienti e delle forze economiche maggiormente interessate. Tale Comitato si riunirebbe con frequenza regolare nel corso dell'anno, per formulare raccomandazioni concrete circa le iniziative più opportune ad incoraggiare e sviluppare gli investimenti svizzeri in Italia."

La délégation italienne peut donc légitimement espérer sur la base de ce texte qu'une suite sera donnée du côté suisse à cette proposition.

Je pense qu'il serait donc opportun que les milieux intéressés le fassent rapidement afin précisément que nous ne reperdions pas par des atermoiements ce que nous avons gagné pour la double imposition.

La constitution d'un tel comité de patronage n'engage, du reste, en rien la Suisse. Ce n'est pas non plus une promesse d'investissements. C'est simplement le signe d'un intérêt pour l'Italie et les régions dont nous tirons une grande partie de notre main-d'œuvre. L'effet sera surtout psychologique. Au pire, les quelques réunions annuelles - qui auront sans doute lieu à Zurich - seront une perte de temps pour les personnes qui y participeront. Dans une hypothèse plus favorable, ce comité restreint pourrait cependant donner l'occasion de contacts intéressants aux dirigeants des grandes associations économiques, des industries et des banques suisses qui ont des intérêts en Italie. Il suffirait de communiquer à l'Italie une liste de cinq ou six noms quitte à laisser les intéressés régler entre eux ultérieurement les problèmes d'organisation qui ne devraient pas être trop compliqués.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur un élément dont il faut tenir compte dans notre appréciation de l'attitude italienne.

./.

- 3 -

L'émigration est en Italie - tout comme en Suisse - une affaire politique interne. Le Gouvernement est très critiqué et on lui reproche le peu de vigueur avec laquelle il défend les intérêts italiens dans les négociations multilatérales ou bilatérales, notamment avec la Suisse. Il me paraît significatif, par exemple, que la revue "Emigrazione", organe des ACLI (Associazioni cristiane lavoratori italiane) aient publié sous la plume de M. C. Calvaruso\* un article consacré précisément aux investissements suisses (je vous l'enverrai par courrier séparé) où celui-ci déclare:

"L'inversione della tendenza della politica economica, tradizionalmente basata sul movimento degli uomini e non dei capitali, perché possa effettivamente servire le popolazioni delle zone sottosviluppate deve essere una scelta di un organismo sovranazionale, che persegua come obiettivo primario una qualità migliore della vita, attraverso il riavvicinamento dei livelli di vita nei singoli suoi spazi geografici. Soltanto, alla luce di un tale obiettivo primario, l'adozione di una politica economica di esportazione dei capitali è funzione della qualità della vita delle popolazioni sottosviluppate e non del maggior profitto dei capitali medesimi.

Naturalmente siamo ancora lontani da un tale obiettivo. Il dialogo fra la Svizzera e la Comunità Europea è appena iniziato e si mantiene a livelli di meccanismi puramente economici. Non esiste quindi nessuno strumento in grado di inquadrare gli investimenti che la Svizzera vorrà fare in Italia in un contesto di politica sociale. Una conferma, del resto superflua, di questo stato di cose la si riscontra nel tenore del paragrafo che il protocollo approvato lo scorso giugno dalla Commissione mista italo-svizzera dedica a questo preciso problema, là dove si dice appunto che sarà soprattutto nel settore economico privato che gli investimenti di capitali svizzeri dovranno attuarsi."

Il s'agit donc d'une conception toute différente de celle des pourparlers italo-suisse, plus proche sans doute de celle qui est exprimée par l'Italie au sein du Marché commun. Il est fort probable que des vues analogues seront présentées lors de la première grande conférence nationale sur l'émigration qui aura lieu à Rome cet automne et qui polarise d'ores et déjà l'intérêt politique des partenaires sociaux.

Le MAE - notamment les ministres Tornetta et Falchi qui sont compétents pour tous les problèmes d'émigration, y compris celui des investissements dans le Mezzogiorno - souhaiterait sans doute pouvoir faire état d'un certain intérêt des milieux privés suisses pour les problèmes des régions d'émigration.

\*

Ancien membre du "Patronato ACLI" de Genève.  
Auteur d'un livre très remarqué sur les saisonniers.

./.

- 4 -

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance  
de ma considération distinguée.

LE CHARGE D'AFFAIRES DE SUISSE A.I.

*P. Pamella*

Copie au Service économique et financier du DPF